



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-210

Mission de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et environnementale pour l'aménagement du nouveau quartier de la Gilarderie

Groupement PG,U (mandataire), MAP, ACCETE, 53 TER, IN SEMITA

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT la consultation intitulée « Mission de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et environnementale pour l'aménagement du nouveau quartier de la Gilarderie », lancée selon la procédure adaptée, publiée en date 16 septembre 2024 sur le BOAMP et le profil acheteur AWS,

CONSIDÉRANT les 10 propositions dématérialisées reçues dans le délai imparti,

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et des offres, réalisée par la Direction des services techniques et de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission consultative des marchés publics, réunie le 2 décembre 2024,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et environnementale pour l'aménagement du nouveau quartier de la Gilarderie au groupement PG, U - MAP - ACCETE - 53 TER - IN SEMITA, dont l'entreprise PG, U est le mandataire.

Les informations concernant l'ensemble du groupement sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Membre	Qualité	Adresse	N° SIRET	Compétence
PG, U (Patrick Guitton)	Mandataire	73, rue Paul Bellamy 44000 Nantes	92179335200011	Architecte urbaniste programmiste
MAP	Co-traitant	18, boulevard Babin Chevaye 44200 Nantes	44752456200058	Paysagiste concepteur
ACCETE	Co-traitant	16, rue Jacques Chabon 44200 Nantes	88464496400014	Ingénieur hydraulique et environnement
53TER	Co-traitant	18, Boulevard Babin Chevaye 44200 Nantes	80131523500037	Sociologue de l'urbain et vidéaste
IN SEMITA	Co-traitant	54 boulevard Henry Orriou 44000 Nantes	88493129600013	Architecte

Article 2 : Le marché est attribué pour un montant global de 68 800,00 € ht, soit 82 560 € ttc, décomposé comme suit :

- Tranche ferme – Réalisation d'un plan de composition du projet et d'un programme détaillé : 56 600,00 € ht
- Tranche optionnelle 1 – Assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la phase candidature de l'aménageur : 7 000,00 € ht
- Tranche optionnelle 2 – Réalisation d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) dans le cadre de la modification du PLU : 5 200 € ht

Article 3 : Les prix du marché sont fermes.

Article 4 : Les délais d'exécution de la tranche ferme, indiqués dans l'acte d'engagement, courent à compter de la notification du marché.

Article 5 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 6 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 10/12/2024

Le Maire

Rémy ORHON

